EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Alors que la commission des Lois du Sénat poursuit ses auditions, deux motions de censure seront discutées aujourd'hui à l'Assemblée nationale à la suite de l'affaire Benalla

La commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête dans le cadre de l'affaire BENALLA, que préside l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, ancien secrétaire général de l'Elysée aux côtés du président Jacques CHIRAC, et dont les deux co-rapporteurs sont l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, et Mme Muriel JORDA, sénatrice (LR) du Morbihan, a poursuivi hier ses auditions.

Alors que M. Alexandre BENALLA, au cours de ses différentes interventions dans la presse et à la télévision, a souhaité être entendu par la commission d'enquête (cf. BQ du 30/07/2018), M. Philippe BAS a indiqué hier qu'il n'excluait plus de procéder à cette audition.

M. BAS a expliqué pourquoi il n'avait, dans un premier temps, pas été favorable à l'audition de l'ancien collaborateur du chef de l'Etat. "Deux principes m'ont paru rendre difficile cette audition : le premier principe, c'est la séparation des pouvoirs. Nous ne pouvons pas enquêter sur des faits qui font l'objet de poursuites ou bien d'information judiciaire" a-t-il dit. "Cet obstacle a déjà été surmonté dans le passé par exemple en 1999 lors de la commission d'enquête sur les paillotes corses (...) Mais elle avait toutefois pris de très grandes précautions auditionnant les intéressés à huis clos, écartant toute question relative à des faits dont la justice était alors saisie, et ne rendant pas publics dans son rapport les éléments qui étaient susceptibles d'intéresser la justice" a-t-il précisé.

"Il y a un autre principe, c'est la question des droits de la défense s'exprimant sous serment devant la commission. Il ne faudrait pas qu'une personne auditionnée puisse être amenée à témoigner contre elle-même, ce qui serait totalement exclu à la barre d'un tribunal", a-t-il ajouté. Cependant, a nuancé le président de la commission des Lois, "M. BENALLA, à l'occasion d'un entretien à un journal, a donné sa propre version d'une part, et puis il a fait savoir son envie d'être auditionné par notre commission ajoutant qu'il avait de quoi -nous donner des explications. Dès lors (...) je m'entretiendrai de nouveau avec nos rapporteurs et nous aurons une discussion interne à la commission et puis nous verrons à la rentrée ce qu'il convient de faire".

> M. Jean-Pierre SUEUR avait également évoqué l'éventualité d'une audition de M. BENALLA, en développant les mêmes restrictions d'audition. "Nous sommes très attachés au respect de la Constitution et une commission d'enquête parlementaire ne peut pas traiter des faits dont la justice s'est saisie. Donc il ne faut pas qu'on empiète sur l'enquête judiciaire, et c'est pourquoi le président a été réticent bien que la question lui ait été posée" avait déclaré l'ancien président de la commission des Lois.

La commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête, a entendu hier MM. Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, Jean-Marie GIRIER, chef de cabinet, conseiller spécial du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, Stéphane FRATACCI, conseiller d'Etat directeur du cabinet de M. Gérard COLLOMB, Olivier de MAZIERES, préfet de police des Bouches-du-Rhône, et le colonel Lionel LAVERGNE, chef du groupe de sécurité de la présidence de la République. (cf. BQ du 30/07/2018).

M. LALANDE a ainsi évoqué l'organisation de déplacements présidentiels, en précisant qu'il n'avait pas eu à rencontrer M. BENALLA dans ces circonstances.

M. Jean-Marie GIRIER, chef du cabinet et conseiller spécial de M. Gérard COLLOMB, ancien directeur de la campagne présidentielle de M. Emmanuel MACRON, a quant à lui affirmé que le ministre de l'Intérieur ne connaissait "ni son nom, ni son prénom, ni ses fonctions", de M. Alexandre BENALLA, confortant des déclarations du ministre. Lors de son audition devant la commission, M. COLLOMB avait rappelé à plusieurs reprises qu'il avait croisé M. Alexandre BENALLA mais pensait qu'il était "policier".

M. GIRIER quant à lui, a fait la connaissance de M. BENALLA "pendant la campagne électorale" de M. Emmanuel MACRON mais affirme ne pas l'avoir recruté dans l'équipe de sécurité du candidat. "Je n'ai pas recruté Alexandre BENALLA", "j'ai été avisé de son embauche", a déclaré M. GIRIER. "M. BENALLA a été recruté en décembre 2016, j'ai pris mes fonctions de directeur de campagne au 1er janvier", a-t-il précisé. "Au cours de la campagne, j'ai appris à le connaître, notre relation est tout à fait cordiale et je n'ai eu aucune remarque négative à formuler ni sur son engagement, ni sur son comportement, ni sur la qualité de son travail", a-t-il ajouté. "Je n'ai pas été saisi et je n'avais pas mon mot à dire sur le recrutement de M. BENALLA à l'Elysée", a assuré le chef de cabinet de M. COLLOMB. "Depuis son entrée en fonction à l'Elysée j'ai eu des contacts réguliers avec lui", a-t-il dit, dans le cadre de "réunions" ou de "déplacements" mais "M. BENALLA n'a bénéficié d'aucun traitement privilégié par mon intermédiaire", a insisté M. Jean-Marie GIRIER. Il s'est dit "particulièrement surpris" du comportement de M. BENALLA sur la vidéo prise le 1er mai où ce dernier moleste deux manifestants. "Je dois vous dire que le 2 mai au matin lorsque j'ai découvert la vidéo, je l'ai regardé plusieurs fois pour y croire parce que la personne que j'ai connue pendant la campagne électorale n'était en aucun cas violente (...) c'était au contraire quelqu'un qui savait gérer son stress et garder son calme".

Nouvelle enquête ouverte pour d'autres violences commises le 1er mai à Paris

Le parquet de Paris a par ailleurs annoncé hier l'ouverture d'une nouvelle enquête dans l'affaire Benalla pour d'autres violences commises le 1er mai, cette fois au Jardin des Plantes, quelques heures avant les heurts survenus place de la Contrescarpe. Cette enquête a été ouverte après les plaintes contre X de deux jeunes de 23 et 24 ans affirmant avoir été victimes d'une interpellation musclée au Jardin des Plantes, où se trouvaient MM. Alexandre BENALLA et Vincent CRASE, employé du parti présidentiel REM. Des images de scènes confuses au Jardin des Plantes, où l'on voit notamment les deux hommes, ont été diffusées vendredi par "Libération".

Dans le "Journal du Dimanche", M. BENALLA avait réfuté toute "intervention" de sa part à ce moment-là. "J'étais derrière les policiers en tant qu'observateur, on peut le voir distinctement, je n'ai ni casque, ni brassard, ni radio", avait-il affirmé.

Cette nouvelle enquête a été ouverte pour "violences volontaires en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique", "atteinte arbitraire à la liberté individuelle", "usurpation de signes réservés à l'autorité publique", "immixtion dans l'exercice d'une fonction publique", "dégradation volontaire d'un bien", en l'espèce d'une vidéo, et "introduction frauduleuse dans un système de traitement de données personnelles".

"L'argument selon lequel ils (MM. Alexandre BENALLA et Vincent CRASE, NDLR) se sont sentis légitimes pour venir au soutien du maintien de l'ordre face à des manifestants violents ne tient pas ici. Il y a une vidéo qui montre le contraire" a expliqué l'avocat des plaignants.